



Strasbourg, le 7 octobre 2011

## Votre dossier complet « Spécial mutations ! »

Cher (e) collègue,

Si vous souhaitez demander votre mutation pour la rentrée 2012 :

### DOSSIER DE DEMANDE DE MUTATION

- Faites une demande de dossier papier de mutation auprès de l'Inspection Académique (Cabinet 67 : Mme Sophie GRAPPE 03 88 45 92 26 [ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr) ou Mme Christine JAECK 03 88 45 92 77 [ce.cabinet-ia67@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.cabinet-ia67@ac-strasbourg.fr) ou cabinet 68 : 03 89 21 56 56 [l68cab@ac-strasbourg.fr](mailto:l68cab@ac-strasbourg.fr)
- Par retour de mail il vous sera demandé de remplir l'**annexe 1** page 1 /3 qui vous sera adressée en pièce jointe sur votre boîte mail académique
- Vous serez contacté(e) pour fixer un rendez-vous avec l'Inspecteur (trice) d'Académie ou son adjoint. Il est nettement souhaitable que cet entretien professionnel se déroule **AVANT** la fermeture du serveur, le rôle de conseil des IA étant non négligeable
- Si vous êtes adjoint, votre chef d'établissement devra donner son avis sur les quatre items de l'évaluation à savoir :
  - Capacité à piloter un établissement
  - Capacité à conduire une politique pédagogique et éducative au service de la réussite des élèves
  - Capacité à conduire la gestion de l'ensemble des ressources humaines
  - Capacité à assurer les liens avec l'environnement
- **Dès le 06 octobre 2011 et jusqu'au 02 novembre 2011 minuit** (attention vacances de la Toussaint ! Le jour de la rentrée il sera trop tard. Le Ministère est intransigeant avec les retardataires) vous pouvez saisir vos vœux en vous connectant sur le site du ministère [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) (préparez votre NUMEN et...suivez les instructions)
- La liste des postes **vacants**, publiée sur ce même site, peut être obtenue sans s'identifier. En revanche consulter la liste des postes **susceptibles d'être vacants** exige l'authentification.
- Dès la fermeture du serveur et jusqu'au 08 novembre 2011 il faut se reconnecter pour éditer la **confirmation de demande de mutation**.
- Les Inspecteurs de l'Académie de STRASBOURG attendent les dossiers complets **dans les 48 heures** :

Dossier bleu « demande de mobilité » qui comprend :

- La confirmation de demande de mutation - demande de mobilité - SIGNEE
- Annexe 1 : perspectives d'évolution de carrière et de mobilité dont il vaut mieux remplir la 1<sup>ère</sup> page même si le secrétariat de l'IA l'exige par mail dès la demande du dossier
- Annexe 2 : utilisation et attribution des LETTRES CODES
- Annexe 3 : fiche de renseignements sur le poste actuel
- L'arrêté de première nomination dans un emploi de personnel de direction
- L'impression du curriculum vitae que vous aurez rempli en ligne sur [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)
- Lettre de motivation (motivations et priorités) si vous le souhaitez
- Tout document qui peut justifier une situation particulière

Les fiches d'appréciation (annexe 1 pages 2/3 et 3/3) seront communiquées aux intéressés début décembre 2011.

## DOSSIER SYNDICAL DE DEMANDE DE MUTATION

Envoyez dès que possible votre **dossier syndical de mutation** (que vous trouverez dans le **numéro 40 d'Idées** ou sur le site <http://www.ietd.com>, espace adhérents, après avoir saisi le numéro personnel figurant sur votre petite carte d'adhérent, celui de 2010-2011 est toujours valable si vous n'avez pas encore réglé votre cotisation pour 2011-2012). Pour le moment, il faudra y joindre votre **curriculum vitae** et tout document que vous jugerez utile. Il est primordial qu'il y figure votre **confirmation de demande de mutation**, ce document permettant à nos commissaires paritaires nationaux de vous représenter en CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale)

Par la suite, la copie de la page 2/3 (évaluation du niveau de compétence dans chacun des domaines considérés) et page 3/3 (appréciation sur les capacités d'évolution) de l'**ANNEXE 1** ainsi que l'**ANNEXE 2** (lettres codes) sont à envoyer **dès réception début décembre 2011**.

La CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique) portant sur les recours des personnels de direction concernant leur évaluation et les avis exprimés sur les demandes de mutation se tient en général vers le 15 décembre.

Jean-François PICARD, notre secrétaire académique, accompagné d'un commissaire paritaire, rencontrera les Inspecteurs d'Académie pour valoriser les adhérents d'iD candidats à mutation, en dehors de toute prétention de cogestion.

Aussi, avons-nous besoin de vos dossiers **le plus rapidement possible** pour préparer ces entretiens. Après les avoir complétés par les annexes portant les avis du Recteur que vous voudrez bien envoyer **début décembre 2011**, ils seront communiqués à nos commissaires paritaires nationaux (Jean-Jacques COURTIAU pour l'académie de STRASBOURG).

# Les dossiers syndicaux de mutation sont à adresser

**pour le Bas-Rhin à :**

**Dominique GLATH**  
Principale  
Collège Paul Emile Victor  
2 rue du Cerf  
BP 21023  
67451 MUNDOLSHEIM Cedex

Tél 03 88 20 32 43

Fax 03 88 81 98 85

[dominiqueglath@yahoo.fr](mailto:dominiqueglath@yahoo.fr)

**pour le Haut-Rhin à :**

**Luc de BALTHASAR**  
Principal  
Collège Jean Mermoz  
15, rue Jean Mermoz  
BP 52  
68310 WITTELSHEIM

Tél 03 89 55 15 64

Fax 03 89 55 17 10

[luc.de-balthasar@ac-strasbourg.fr](mailto:luc.de-balthasar@ac-strasbourg.fr)

## **Attention ! Une nouveauté pour les mutations pour la rentrée 2012**

Les collègues qui souhaiteraient procéder ultérieurement à une extension de leurs vœux initiaux devront

→ Utiliser la fiche spécifique figurant dans le dossier

→ Le faire avant le **20 février 2012** pour le mouvement des chefs d'établissement et avant le **25 avril 2012** pour le mouvement des adjoints et l'ajustement sur postes de chefs d'établissement.

Les CAPN auront lieu **fin mars 2012** pour les postes de chefs d'établissement et **fin mai début juin 2012** pour les ajustements sur postes de chefs et postes d'adjoints.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement.

**Dominique GLATH, Luc de BALTHASAR, Annie WEIMER**  
**Vos commissaires paritaires académiques d'Indépendance et Direction**